

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

DECRET N°100/ 096 DU 30 JUILLET 2026 PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE L'EQUIPE TECHNIQUE DE MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI POUR L'EAU

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n°1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/05 du 17 mars 2025 portant Modification de la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/236 du 12 octobre 2021 portant Révision du Décret n°100/063 du 22 septembre 2020 portant Réorganisation des Services de la Présidence de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/018 du 17 août 2025 portant modification du Décret n°100/002 du 05 août 2025 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/095 du 29 juillet 2026 portant Mise en place de l'Equipe Technique de Mise en œuvre de l'Initiative du Président de la République du Burundi pour l'Eau ;

DECRETE :

Article 1 : Est nommé Coordonnateur de l'Equipe Technique :
Lieutenant-Colonel MINANI Valentin, SS1142 de la matricule.

Article 2 : Est nommé Responsable Technique de l'Equipe :
Monsieur Valentin BUTOYI.

Article 3 : Est nommée Responsable Logistique et Comptable de l'Equipe :
Madame Régine IRAKOZE.

Article 4 : Toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 5 : Le présent décret entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 30 juillet 2026,

Evariste NDAYISHIMIYE,

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.-